Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180927-C_2018_175-DE

Septembre 2018

REGLEMENT DES ETUDES

Le **Conservatoire d'Agglomération Dracénoise** offre un enseignement artistique spécialisé dans les domaines de la musique et du théâtre. Il est accessible à tous les publics, indépendamment de leur âge et de leur lieu de résidence.
Sa vocation pédagogique est l'ouverture aux pratiques artistiques sous de multiples formes, sans préjuger de l'orientation future des élèves, que ce soit dans l'optique d'un projet de pratique au niveau amateur, professionnel ou tout simplement dans le but de devenir un spectateur averti.

Qu'il s'agisse de musiques classiques, actuelles, traditionnelles, ou de théâtre sous tous ses aspects, il est ici question d'émotion esthétique, de création, d'engagement, de désir et de réalisation de soi, dans la durée d'un apprentissage enrichi et finalisé par des projets artistiques et d'une relation régulière au public et à la scène.

Les équipes du Conservatoire d'agglomération organisent les études musicales et théâtrales dans le cadre défini à la fois par les politiques territoriales locales et par celles édictées au niveau national par le Ministère de la Culture.

Si le cadre réglementaire suit les grandes lignes du « Schéma National d'Orientation Pédagogique de Musique », dans son détail les applications pratiques restent sous l'entière responsabilité des équipes pédagogiques locales.

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180927-C_2018_175-DE

SEPT SITES - Pour un seul et même Conservatoire d'Agglomération.

Le regroupement des écoles de musique de sept communes, **Draguignan, Le Muy, Trans, Vidauban, Lorgues, Salernes** et **Callas**, rend l'enseignement artistique plus cohérent et plus accessible pour chacun, tout en mettant en œuvre des objectifs et des méthodes partagés.
Cet enseignement tout public est dispensé en priorité aux enfants.

DRAGUIGNAN:

660 Bd John Fitzgerald Kennedy
83300 DRAGUIGNAN - Tel: 04 830 830 30

LE MUY:
Bâtiment « La Minoterie »
RN7
83490 Le MUY

TRANS EN PROVENCE:
Hôtel de Ville
83720 TRANS EN PROVENCE - Tél: 04 94 70 89 66

VIDAUBAN:
Ecole Henri Michel, bd des Vallons
83550 VIDAUBAN - Tél: 04 94 50 62 78

LORGUES:
Centre culturel, 1 bd de la République
83510 LORGUES - Tél: 04 98 10 27 70

CALLAS:
Les résidences de Callas
83830 CALLAS - Tél: 04 94 47 89 89

SALERNES:
Rue Jean-Jacques Rousseau
83690 SALERNES - Tél: 04 830 830 30

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180927-C_2018_175-DE

DISCIPLINES ENSEIGNEES

Instruments polyphoniques et percussions	Piano – Accordéon – Percussions-Harpe-Guitare
Cordes frottés	Violon – Violoncelle-Alto
Vents	Clarinette – Flûte – Saxophone – Trompette-Hautbois
Voix et pratiques vocales d'ensemble	Chant et technique vocale – Chant choral
Pratiques instrumentales d'ensemble	Orchestre d'harmonie – Orchestre à cordes – Musique de chambre
Formation musicale	Découverte – initiation
Musiques actuelles amplifiées	Guitare électrique – Guitare basse – Batterie Chant – Saxophone
Musiques traditionnelles	Galoubet – Batucada – Djembé
Arts dramatiques	Théâtre

Musique…

La musique est un art qui permet à l'être humain de communiquer et de s'exprimer par l'intermédiaire des sons.

« La Musique est une loi morale. Elle donne une âme à l'univers, des ailes à la pensée, Un essor à l'imagination, un charme à la tristesse, de la gaieté et de la vie à toute chose. Elle est l'essence de l'harmonie, qu'elle rétablit et élève vers tout ce qui est bon, juste et beau, dont elle est, bien qu'invisible la forme éblouissante, passionnante, éternelle ». Platon

La pratique musicale au sein du Conservatoire d'agglomération est accessible à toute personne remplissant les conditions requises, quel que soit son lieu de résidence.

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180927-C_2018_175-DE

Années d'apprentissage selon la méthode Suzuki

Age de référence: 3-4 ans

Objectifs pédagogiques:

Les élèves Suzuki apprennent à jouer de la musique avant de savoir la déchiffrer, tout comme les enfants apprennent à parler avant de savoir lire.
A défaut de partition, la pédagogie Suzuki repose sur la capacité de l'enfant à mémoriser, mais également sur sa capacité d'écoute: aussi l'écoute régulière des morceaux que l'enfant interprète (ou interprètera) fait partie intégrante de son apprentissage.

La pédagogie Suzuki repose également sur une grande implication des parents, tout au moins pendant les premières années. Ceux-ci participent aux cours et sont le relais du professeur auprès de l'enfant pour l'aider à progresser.
Il n'est d'ailleurs par rare que les parents apprennent eux aussi à pratiquer l'instrument de leur enfant et poursuive ensuite un apprentissage plus adapté à leur âge.

L'élève participe à 20 min de cours individuel et 45 min de cours collectif obligatoires (5 à 10 personnes).
Ce cours collectif se déroule en présence des parents de l'élève.

Année « découverte »

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180927-C_2018_175-DE

Age de référence: Grande section de maternelle / 5 ans

Objectifs pédagogiques:

Développer la sensibilité musicale et corporelle de l'enfant, lui faire prendre conscience des fondamentaux de la musique dans une approche rythmique, corporelle et vocale.

- Jouer ensemble: bouger, écouter, inventer, s'exprimer, tenir un rôle dans un groupe.
- Développer la concentration, la mémorisation, la coordination.
- Se familiariser avec le vocabulaire spécifique.
- Permettre à l'enfant d'affiner ces premières approches de la musique en pratiquant différents instruments au cours de l'année.
- Susciter la curiosité: découverte des esthétiques, des instruments, de la diversité des propositions de l'établissement.

Au cours de l'année les enfants découvrent différents instruments parmi ceux qui sont enseignés au conservatoire d'Agglomération. Cette pratique permet à la fois à l'enfant d'essayer différents instruments et au professeur de mieux définir les prédispositions de l'élève.

A la suite de cette année de découverte et selon les avis des professeurs en cours de l'année, les élèves arrêteront leur choix sur une seule discipline qui leur sera enseignée à partir du cycle 1.

Organisation des cours:

L'élève participe à 30 mn de cours collectifs d'éveil musical (3 à 8 élèves) et 30 mn de découverte instrumentale (3 élèves maxi).
La participation à l'ensemble des cours proposés est obligatoire.

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180927-C_2018_175-DE

Année «Initiation»

Age de référence : CP / 6 ans

Objectifs pédagogiques:

Etablir les premières approches de l'instrument choisi, se familiariser avec la technique de l'enseignement et le déroulement des cours individuels ou semi-collectifs.

Continuer à sensibiliser les élèves à l'écoute de la musique en développant leur sens rythmique, leur mémoire ou encore leur coordination

L'élève participe à deux cours hebdomadaires obligatoires:

1) en pratique instrumentale 30 min (2 enfants)

2) en Formation Musicale 45 min (3 à 8 enfants)

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180927-C_2018_175-DE

Le cursus d'études du 1er au 3 ème cycle

Le cursus des études musicales est structuré en 3 cycles, chaque cycle ayant une durée moyenne de 3 à 5 ans.

Pour les 2 premiers cycles, la participation aux cours collectifs prévus dans le cursus est obligatoire.
Les absences à ces cours doivent être justifiées. Une troisième absence non-justifiée entraîne un avertissement.

Tout au long du cycle, l'évolution des élèves est suivie par leur professeur. Des bulletins d'appréciation semestriels sont adressés aux parents. Des auditions et évaluations de fin d'année sont également organisées et font partie intégrante du cursus d'études.

Les élèves sont encouragés à participer aux nombreux spectacles publics organisés par le Conservatoire d'Agglomération.

Le passage d'un cycle à l'autre est déterminé par une évaluation et soumis à l'avis à l'avis du jury.

A l'issue du 3ème cycle, peut être délivré, sur épreuves, un **Certificat d'études musicales**.

La participation à des ensembles fait partie intégrante de la formation des élèves, du premier au troisième cycle.

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180927-C_2018_175-DE

Cycle 1

Age de référence:
7 - 12 ans
Durée du cycle:
3 à 5 ans

Objectifs pédagogiques:
Construction des bases de la pratique et de la culture musicale autour de la discipline instrumentale et vocale choisie. Premières approches techniques et sensorielles du langage musical. Mise en œuvre des fondamentaux de la pratique individuelle et collective.

Organisation des cours:
Les 1ère et 2ème années du cycle 1, l'élève participe à 2 cours hebdomadaires obligatoires:

- **Pratique instrumentale en cours individuel ou semi-collectif (2 ou 3 enfants) allant de 30 min à 1 heure.**
- **Cours de Formation Musicale: 45 min de cours plus 30 min de chorale (groupes constitués à partir de 3 et allant jusqu'à 12 personnes maximum).**

La durée de ce cours peut être modifiable selon l'effectif de la classe.

A partir de la 3ème année du cycle 1 la durée du cours de Formation Musicale est de 1h plus 30 min de chorale.

A partir de la 3ème année se rajoute également un cours d'orchestre à cordes ou harmonie hebdomadaire (pour les élèves des disciplines concernées) d'une durée de 1h30.

LES +
Possibilité d'intégrer les ensembles de musique de chambre ou de jazz jeunes (en option).
Participation aux spectacles organisés dans le cadre de la programmation culturelle du Conservatoire d'agglomération à l'Auditorium de la Dracénie ainsi que sur les autres sites et salles de concerts du territoire.

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180927-C_2018_175-DE

Cycle 2

Ouvert uniquement aux élèves non débutants à l'issue du 1er cycle, sur évaluations ou tests d'entrée pour élèves extérieurs à l'établissement.

Age de référence:
12 - 16 ans

Durée du cycle:
3 à 5 ans

Objectifs pédagogiques:
Affiner l'apprentissage de la musique, sensibiliser l'écoute harmonique et mélodique des morceaux interprétés, acquérir les méthodes de travail personnel, développer la culture musicale.

Organisation des cours:

L'élève participe à 3 cours hebdomadaires obligatoires :

2ème cycle 1ère et 2ème années :

- **cours individuel ou semi-collectif en pratique instrumentale (2 ou 3 enfants) allant de 30 min à 1 heure.**

2ème cycle 3ème et 4ème années :

- **cours individuel ou semi-collectif en pratique instrumentale (2 ou 3 enfants) allant de 45 min à 1 heure.**

- **Cours de Formation Musicale: 1h de cours plus 30 min de chorale (groupe constitué à partir de 3 et allant jusqu' à 12 personnes maximum). Selon les effectifs de cette classe, la durée des cours peut être modifiable.**
- **Cours en pratique collective : 1h30 d'orchestre à cordes ou d'orchestre d'harmonie.**

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180927-C_2018_175-DE

Durant leur cursus en cycles 1 et 2, les élèves doivent fréquenter et valider lors d'une prestation publique en présence d'un ou plusieurs professeurs, deux semestres de cours de musique de chambre/pratique collective.
La validation de cette discipline est obligatoire et nécessaire à l'admission en cycle 3.

LES +

Possibilité d'intégrer les ensembles de musique de chambre ou de jazz jeunes (en option).

Participation aux spectacles organisés dans le cadre de la programmation culturelle du Conservatoire d'agglomération à l'Auditorium de la Dracénie ainsi que sur les autres sites et salles de concerts du territoire. La création des groupes de musique de chambre est particulièrement encouragée par la direction et l'ensemble de l'équipe pédagogique du Conservatoire d'Agglomération.

A ce titre, différents spectacles et projets pédagogiques sont organisés tout au long de l'année dans les salles de concerts de la Dracénie.

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180927-C_2018_175-DE

Cycle 3

Age de référence:
15 - 19 ans

Durée du cycle:
2 à 4 ans
Ouvert aux élèves non débutants à l'issue des évaluations du 2ème cycle ou tests d'entrée pour les élèves extérieurs.

Objectifs pédagogiques:
Acquérir les connaissances et la maîtrise permettant de poursuivre une pratique instrumentale en amateur de haut niveau ; développer sa culture musicale de façon à devenir un spectateur averti. Pour les élèves souhaitant poursuivre leurs études musicales, une filière de spécialisation est proposée après la 2ème année.

Organisations des cours :

- **Cours individuel en pratique instrumentale de 45 min**
- **Cours de Formation Musicale: 1h min de cours plus 30 min de chorale**
- **Cours en pratique collective: 1h30 d'orchestre à cordes ou d'orchestre d'harmonie.**

À l'issue du 3ème cycle, possibilité d'obtenir le Diplôme de fin d'Études Musicales sur épreuves.

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180927-C_2018_175-DE

Cycle adultes et jeunes amateurs «hors cursus»

La durée de ce cursus est de 4 ans. Une dérogation peut être délivrée avec l'accord de la direction.

Age de référence:
Les jeunes à partir de 12 ans et les adultes sans limite d'âge.

- **Pratiques instrumentales**:

Cours instrumental de 30 mn

Cours d'orchestre (à cordes ou harmonie) ou cours d'ensemble pour les élèves possédant le niveau requis (soumis à l'avis préalable du professeur)

Pour les élèves débutants un cours de Formation Musicale d'une heure est obligatoire (cours FM Ado/Adultes 1) pendant une durée d'un an minimum.

- **Pratiques vocales:**

Le cours de chant individuel de 30 min est proposé pour les élèves qui n'ont pas ou très peu pratiqué le chant.

Pour les élèves débutants un cours de Formation Musicale d'une heure est obligatoire (cours FM Ado/Adultes 1) pendant une durée d'un an minimum

Pour les élèves souhaitant intégrer la chorale, une lecture de notes est nécessaire.

Les +
Possibilité d'intégrer les cours de Formation Musicale Ados/Adultes d'1 heure hebdomadaire pour les élèves en 2ème, 3ème et 4ème années.

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180927-C_2018_175-DE

Département de musique actuelle amplifiée et Jazz.

Le cursus débute à l'âge de 12 ans. Bien que les cours individuels soient proposés, les pratiques d'ensembles permettent à l'élève de s'épanouir au mieux dans son apprentissage. L'intégration à des ateliers proposés par l'équipe des enseignants sur l'ensemble du réseau du Conservatoire d'agglomération est fortement encouragée. Chaque professeur de ce département enseigne à la fois sa discipline et conduit des ateliers, permettant aux élèves de circuler de l'un à l'autre et d'ouvrir leur pratique à la diversité des esthétiques. Les enseignements proposés ont pour point de départ la création d'un groupe. Ils offrent également à des musiciens sans groupe la possibilité de se rapprocher d'autres pour en constituer un.

Organisation des cours:

L'élève participe à 3 cours hebdomadaires

- **Pratique instrumentale: 30mn pour les élèves de cycle 1 et 45 mn en cycle 2.**
- **Formation Musicale: 60 mn.**
- **3 Pratique collective: 1 heure pour 3 à 8 personnes et 1h30 à partir de 9 participants.**

LES +

Possibilité d'intégrer un groupe, découvrir et préparer un programme de concert. Participation aux spectacles organisés dans le cadre de la programmation culturelle du conservatoire d'agglomération à l'Auditorium de la Dracénie ainsi que sur les autres sites et salles de concert du territoire.

Ateliers Jazz, Musique actuelle amplifiée hors cursus.

Ils accueillent tous les publics, adolescents ou adultes. Ils sont d'une durée de 1 heure pour 3 à 8 personnes et 1h30 au-delà.
Pour que les ateliers de Jazz et Musique amplifiée soient profitables, le niveau du cycle 1 d'études musicales est nécessaire.

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180927-C_2018_175-DE

THEATRE

La pratique du théâtre c'est se confronter à soi, aux autres, aux textes, aux auteurs, aux différents personnages et à la scène, le plus sérieusement possible…mais sans se prendre au sérieux!

Mises en valeur, les différences de chacun apportent richesse et plaisir de jouer ensemble…

La pratique théâtrale au sein du Conservatoire d'agglomération est accessible à toute personne remplissant les conditions suivantes, quel que soit son lieu de résidence.

Tout au long de son parcours au sein du Conservatoire d'agglomération et quel que soit son cursus, chaque élève a la possibilité, avec l'accord de son professeur, de participer aux spectacles théâtraux ou interdisciplinaires (en collaboration avec les départements de musique ou de danse).

Théâtre - Années d'éveil

Age de référence:
7 à 8 ans.

Durée du cycle:
1 à 2 ans.

Objectifs pédagogiques:
Sollicitation de l'expression personnelle de l'enfant, développement de sa disponibilité corporelle et sensorielle (concentration et attention, perception, écoute de soi et des autres).

Perception, découverte et structuration de l'espace et du temps. Pratique ludique

Durée hebdomadaire des cours: **1h00** en cours collectif (8 - 10 élèves)

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180927-C_2018_175-DE

Théâtre - Années de découverte

Ages de référence : 8 à 11 ans

Durée du cycle : 1 à 3 ans

Durée hebdomadaire des cours : 1h30

Objectifs pédagogiques:

- Renforcement des objectifs pédagogiques des années de découverte.
- Eveil de la curiosité de l'enfant à travers la découverte du monde du théâtre : décors, costumes, participation à la mise en scène.

Théâtre - Cycle 1

Age de référence:
11 à 15 ans

Durée du cycle:
2 à 4 ans

Durée hebdomadaire des cours: 2h00

Objectifs pédagogiques:

- Acquérir et entretenir une disponibilité corporelle et vocale.
- Confrontation aux exigences du travail en groupe.
- Découverte des exigences du « corps » théâtral.

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180927-C_2018_175-DE

Théâtre - Cycle 2

Age de référence : 14 à 19 ans

Durée du cycle : 3 à 5 ans

Durée hebdomadaire des cours : 2h00

Objectifs pédagogiques:

- Acquérir les bases d'une culture théâtrale.
- Privilégier le travail d'interprétation.
- Renforcer le travail sur les costumes, les accessoires, le décor et la mise en scène.

LES +

Pendant les 2èmes et 3èmes cycles, une classe « master » (5 à 8 élèves) est proposée aux élèves souhaitant approfondir la culture théâtrale.
Objectif bac : Les classes « master » ont la possibilité de participer à des ateliers d'analyse dramaturgique et littéraire des textes de théâtre.

Théâtre - Classe « master »

Ages de référence: 14 à 19 ans

Durée: 1 à 3 ans

Durée hebdomadaire: 3h00

Objectifs pédagogiques :

- Travail sur l'évolution des formes théâtrales et des courants esthétiques par la lecture d'oeuvres de tous genres.
- Renforcer le travail sur le jeu dramatique et la tragédie.
- Approche de la scénographie et réalisation d'une œuvre « forte ».

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180927-C_2018_175-DE

Théâtre - Cycle 3

Age de référence: 16 à 20 ans

Durée du cycle : 1 à 3 ans

Durée hebdomadaire : 3 h00

Objectifs pédagogique:

- Renforcer l'acquisition ou la maîtrise d'outils par la pratique régulière d'ateliers d'écriture, de contes etc...
- Apport supplémentaire d'une autre discipline : danse, musique, art vocal etc.

LES +

Ateliers consacrés à la préparation de l'épreuve orale de l'option facultative du baccalauréat (accessible à toutes séries L, S, ES, STMG).

Théâtre - Cycle adultes amateurs « hors cursus »

Age de référence : à partir de 19 ans

Durée : 1 à 2 ans (5 à 12 personnes)

Durée hebdomadaire : 2h30

Cette classe est ouverte à toute personne qui le souhaite, avec peu ou pas d'expérience de pratique théâtrale.

Objectifs pédagogiques:

Travail sur la confiance en soi, l'élocution, le sens de l'«à-propos» et l'imagination par l'improvisation.
Exercices d'entraînement au jeu théâtral et à un travail de plateau avec présentation de deux spectacles différents par an.

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180927-C_2018_175-DE

REMARQUE GENERALE :

A tout moment, une réorientation ou une fin d'études peuvent être envisagées si la motivation et l'investissement personnel n'ont pas été jugés suffisants par l'équipe pédagogique et la direction.

Lors des préparations des examens et des spectacles à vocation pédagogique, certains cours sont susceptibles d'être décalés ou supprimés.

FRAIS DE SCOLARITÉ :

Demandés à chaque inscription ou réinscription au Conservatoire d'agglomération de la Dracénie, les frais de scolarité sont fixés par délibération communautaire et couvrent le coût de la formation pour l'année scolaire.

Ils sont dus en totalité pour toute année scolaire commencée.

Les élèves ont à leur disposition les facilités suivantes pour s'acquitter de leurs droits de scolarité.

MODALITÉS DE PAIEMENT:

Fréquence de règlement : mensuelle, trimestrielle, annuelle.
Moyens de paiement : espèces, chèques, cartes bancaires.
Modalités pratiques de paiement : sur place au Conservatoire d'agglomération du Pôle culturel Chabran, par voie postale, par prélèvement automatique, par paiement en ligne.